



Règlement de catégorie (2011-2012)

1 : Présences
Gramme : Les membres du personnel titulaires d'activités en petits groupes doivent prendre les présences et les remettre à l'Accueil pour encodage. La Direction se réserve le droit d'interpeller tout étudiant en cas d'absences répétées aux séances organisées en petits groupes.
St-Laurent : Les membres du personnel titulaires d'activités en petits groupes doivent prendre les présences.
Mode : Les membres du personnel titulaires d'activités en petits groupes doivent prendre les présences et les remettre à l'Accueil pour encodage.
2 : Sanctions liées aux évaluations (travaux, ...)
Gramme : Les travaux sont acceptés jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'enseignant ou par l'Administration. Tout retard peut être pénalisé, la pénalité extrême étant la non-reconnaissance du document remis qui entraîne pour les documents académiques l'attribution d'une cote nulle.
St-Laurent : Technico-commercial Des sanctions spécifiques sont prévues dans le cadre des cours où le travail en groupe prédomine : Projets professionnalisant, Marketing B to B, Etude de marché et Communication. Ces pénalités sont signalées dès le début du cours et reprises dans les consignes.
Mode : Les travaux sont acceptés <u>jusqu'à l'heure</u> fixée par l'enseignant. Les travaux remis après ce délai ne sont pas pris en compte sauf si l'absence est couverte par un certificat médical d'au moins quatre jours.

3 : TFE : Modalités diverses

Gramme :

Cf. le fascicule « Activité d'intégration professionnelle – Travail de fin d'études en entreprise »

St-Laurent :

Automatique - Technico-commercial

Les pénalités pour tout retard dans le dépôt du TFE sont reprises dans le Guide de stage de l'étudiant, mis à jour et distribué en début d'année académique.

Mode :

Un TFE non déposé à la date précisée est automatiquement ajourné.